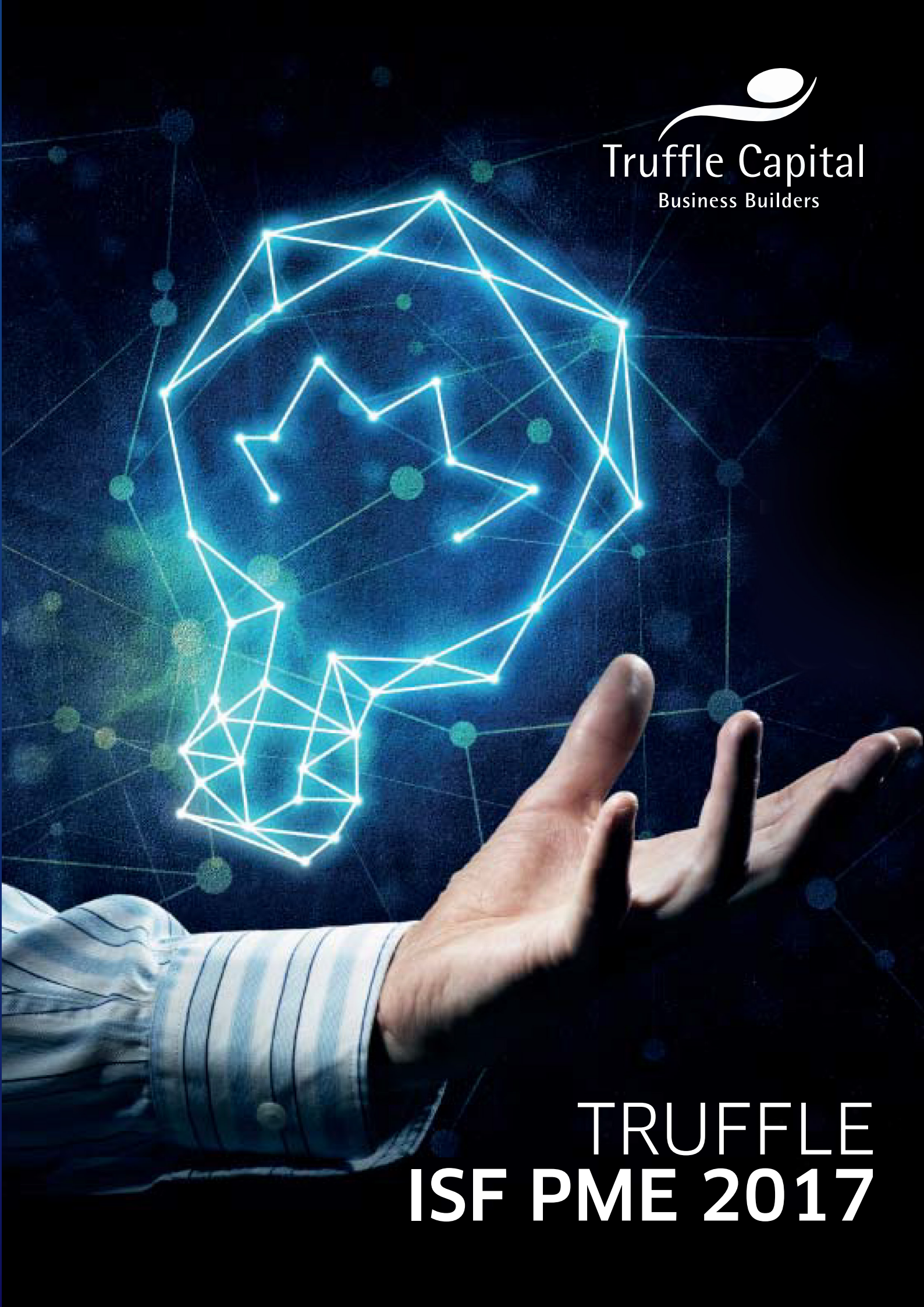




Truffle Capital

Business Builders



TRUFFLE
ISF PME 2017

ENTREPRENEURS-INVESTISSEURS DANS L'INNOVATION

Offre holding ISF 2017 qui investira dans 8 à 12 PME innovantes en sciences de la vie et technologies de l'information et offre 50% de réduction ISF en contrepartie d'un risque de perte en capital et sous réserve de la conservation des actions jusqu'au 31 décembre 2022.

Document non contractuel. Le Prospectus visé par l'AMF est disponible sans frais (i) sur simple demande auprès de Truffle Capital à son siège social ou sur son site internet (www.truffle.com) ou (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PRESENTATION DE TRUFFLE CAPITAL

Avec 750M€ sous gestion, Truffle Capital est un **spécialiste reconnu du financement de PME innovantes** depuis 15 ans.

84 entreprises financées

24 cessions d'entreprises

15 introductions en bourse

Truffle Capital a développé une expertise forte dans deux secteurs à fort potentiel : **les sciences de la vie et les technologies de l'information**.

NOTRE VISION

Bâtir des leaders mondiaux technologiques. Pour Truffle Capital, investir dans une entreprise, c'est la fonder ou l'identifier, investir tôt et dans la durée, et l'accompagner. C'est aussi soutenir un projet vraiment innovant pour tenter de le transformer en entreprise de référence au niveau international.

PRESENTATION DE TRUFFLE ISF PME 2017

LA FISCALITE

Truffle ISF PME 2017 a pour objectif d'investir les capitaux reçus conformément aux dispositions de l'article 885-0 V bis et 885 I ter du Code Général des Impôts (CGI). Cette stratégie vise à faire bénéficier les souscripteurs d'un double avantage fiscal en matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) :

Une réduction d'ISF également à 50 % du montant investi dans la limite globale de 45.000€

Une exonération totale d'ISF des titres initialement souscrits

Exemple chiffré :

Supposons un couple marié ayant une tranche d'imposition de l'ISF à 1.25% ; il décide d'investir 90.000€ dans Truffle ISF PME 2017 (zéro droits d'entrée en sus de la souscription) :

Montant total investi dans Truffle ISF PME 2017	Nature des avantages fiscaux	% investi par Truffle ISF PME 2017 dans des sociétés éligibles	Calcul des avantages fiscaux	Montant des économies d'ISF au titre des années concernées
90.000€	Réduction d'ISF maximale l'année de souscription Exonération annuelle des titres à l'ISF	100% du montant total	Montant investi x 100% x 50% Montant investi x 100% x 1.25%	45.000€ 1.125€

Ces avantages sont octroyés en contrepartie d'un risque de perte totale ou partielle en capital. La réduction d'ISF est conditionnée à la conservation des actions jusqu'au 31 décembre 2022.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La holding Truffle ISF PME 2017 a pour objectif d'investir dans des entreprises développant des technologies de rupture dans les domaines des sciences de la vie et des technologies de l'information. A ce jour, Truffle Capital a identifié 10 entreprises, dont vous trouverez ci-dessous un descriptif. Néanmoins, il est important de noter qu'il s'agit d'une liste indicative et qu'elle est susceptible d'évoluer en fonction des opportunités de marché et des montants levés par Truffle ISF PME 2017 auprès des investisseurs.



Dans le domaine des sciences de la vie

- › Une entreprise développant une valve mitrale destinée à être implantée par des **méthodes mini invasives**, sans nécessiter d'opération à cœur ouvert. Elle est en phase préclinique. Le remplacement de la valve mitrale est un des marchés en **très fort développement** dans les dispositifs médicaux.
- › Une entreprise développant une **prothèse endovasculaire innovante** destinée au traitement des anévrismes de l'aorte abdominale. Cette endoprothèse, mise en place par des procédures mini-invasives, a pour but de **stopper l'évolution de la maladie** et éviter les réinterventions encore trop nombreuses avec les dispositifs actuels.
- › Une entreprise développant de **nouveaux médicaments dans le domaine de l'oncologie**, notamment dans les domaines de la leucémie aigüe myéloïde (LAM) et du cancer du pancréas. L'entreprise a déjà prouvé **l'efficacité des médicaments** dans des modèles animaux et entame les études pré-cliniques.
- › Une entreprise développant de **nouveaux traitements pour l'infection** par le virus VIH. La société a pris une licence exclusive et mondiale sur un brevet de l'Institut Pasteur.
- › Une entreprise qui est spécialisée dans le développement d'un **sphincter artificiel pour le traitement d'incontinences sévères**.



Dans le domaine des technologies de l'information

- › Une **entreprise leader français des services liés au paiement en ligne** à l'international. Elle commercialise sa solution et a des partenariats actifs avec des entités bancaires reconnues.
- › Une entreprise innovante ayant **développé un lecteur de paiement permettant l'encaissement par carte bancaire sur mobile**. La solution est commercialisée depuis octobre 2015 - plus de 1000 lecteurs déjà vendus et plus d'1M€ de transactions déjà effectuées.
- › Une entreprise innovante proposant une **solution de transfert d'argent sur mobile et cloud**, instantanée, traçable, et compétitive.
- › Une entreprise proposant des **cartes cadeaux digitales**. Premier client important signé en avril 2016. Réseau de plus de 700 e-marchands.
- › Un éditeur d'une plateforme innovante qui permet aux entreprises de **comprendre et prédire les comportements des clients**, prospects et visiteurs pour leur délivrer une meilleure expérience.

Il est rappelé que malgré le soin pris par Truffle Capital dans la sélection et le suivi des entreprises financées par Truffle ISF PME 2017 (les « **Participations** »), certaines étant au stade de projet, investir dans Truffle ISF PME 2017 comporte un fort risque de perte totale ou partielle en capital. La diversification des projets d'investissement pourrait être réduite, dans la mesure où elle dépend du montant des sommes souscrites par les souscripteurs.

LE CALENDRIER

1. Dates clés

	Date limite de réception du Dossier d'Investissement	Date d'agrément par le Conseil d'administration	Délai de Rétractation ¹
Redevables ISF au titre de l'année 2017 ayant un patrimoine inférieur à 2.570.000€	Au plus tard le douzième jour précédant la Date Limite de Déclaration Fiscale ²	Au plus tard le douzième jour précédant la Date Limite de Déclaration Fiscale à minuit	Jusqu'à J+2 de la date d'agrément par le Conseil d'administration
Redevables ISF au titre de l'année 2017 ayant un patrimoine supérieur ou égal à 2.570.000€	Au plus tard le 12 juin 2017	12 juin 2017 à minuit	Jusqu'au 14 juin 2017 à minuit

2. Calendrier indicatif

2017

- › Investissement dans les Participations au plus tard le 15 juin.
- › Envoi des attestations fiscales de réduction d'ISF.

2017 à 2022

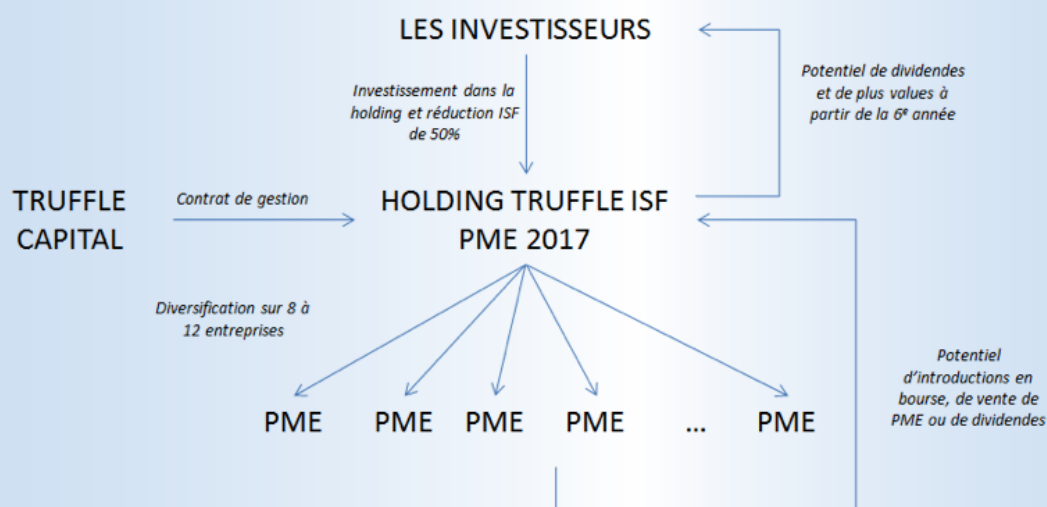
- › Suivi et accompagnement des Participations dans leur croissance.
- › Envoi de documents fiscaux d'exonération des titres initialement souscrits.

2023 à 2026

- › Cession potentielle des Participations par le biais, notamment, de cessions industrielles et de cotations en bourse.
- › Objectif de restitution des liquidités disponibles à partir de janvier 2023.

L'horizon de sortie est donné à titre indicatif et pourrait évoluer selon les conditions de marché.

LE SCHEMA D'INVESTISSEMENT

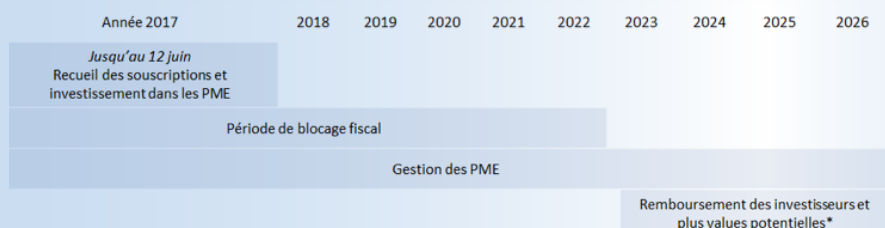


Il existe un risque de perte totale ou partielle en capital. Par ailleurs, les dividendes et les plus-values potentielles ne sont pas garantis.

1 48 heures à compter de l'agrément par le Conseil d'administration.

2 Date limite de télé-déclaration de l'IR 2017 (au titre des revenus 2016) applicable aux Souscripteurs selon la situation géographique de chacun d'entre eux.

LA DUREE DE L'INVESTISSEMENT



* La durée de désinvestissement devrait s'étaler de la sixième à la neuvième année à compter de la constitution mais pourrait aller au-delà en cas de contexte économique moins favorable.

CARACTERISTIQUES DE TRUFFLE ISF PME 2017

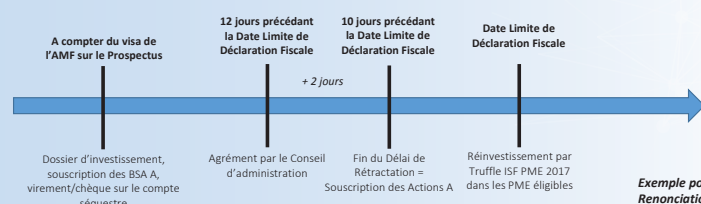
1. Données clés

Dénomination de la société	Truffle ISF PME 2017
Société de gestion	Truffle Capital, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GPO1-029
Type d'instruments offerts	Des bons de souscription d'actions (BSA A) donnant accès au capital de la holding. En cas d'exercice des BSA A, les investisseurs recevront des actions ordinaires dites « Actions A »
Nombre maximum offert à la souscription	400.000 BSA A
Prix d'exercice des BSA A	100€
Montant d'investissement minimum	1.000€ (soit 10 BSA A donnant droit à 10 Actions A)
Seuil de Renonciation	1.000.000 €, avant la date limite de télé-déclaration de l'IR 2017 (au titre des revenus 2016) applicable aux souscripteurs résidents en zone 1 (départements 01 à 19) ³
Fréquence du calcul de la valeur liquidative	Annuelle
Dépositaire	Société Générale Securities Services
Objectif de levée	Jusqu'à 40.000.000€
Horizon de sortie indicatif	6 à 9 ans
Partage de plus-values	Les actions de préférence de catégorie B, détenues par Truffle Capital, donnent droit à recevoir 20% des sommes distribuées par Truffle ISF PME 2017 et le cas échéant, du boni de liquidation.

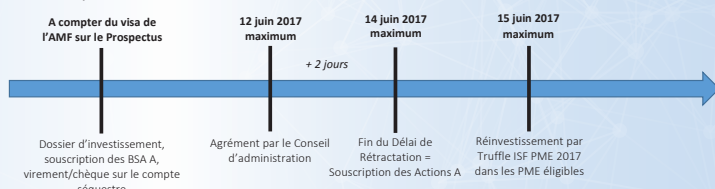
³ Il est précisé que Truffle Capital (et/ou toute personne morale (en ce compris des sociétés industrielles ou commerciales), trust, fonds communs de placements, fonds d'investissement ou OPCVM, de droit français ou étrangers gérés ou conseillés par elle) sera susceptible de souscrire aux BSA A afin de permettre l'atteinte du Seuil de Renonciation.

2. Période de souscription et d'exercice des BSA A

Exemple pour les personnes physiques ayant un patrimoine inférieur à 2,57 M€ ou souhaitant souscrire avant la dernière Date Limite de Déclaration Fiscale (sous réserve de l'atteinte du Seuil de Renonciation)



Exemple pour les personnes physiques ayant un patrimoine supérieur ou égal à 2,57 M€ (sous réserve de l'atteinte du Seuil de Renonciation)



3. Comparaison normalisée selon 3 scénarii de performance entre le montant des parts ordinaires souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur de l'allocation d'une partie de la plus-value prévue au profit de la société de gestion

SCENARI DE PERFORMANCE (évolution de la valeur des actions ordinaires des PME Eligibles sous-jacentes, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur toute la durée de vie du fonds (y compris prorogation) ou sur la durée maximale de détention des titres de capital ou donnant accès au capital de la société par le Souscripteur, pour un montant initial de parts ordinaires souscrite de 1.000 dans le fonds			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution	Impact de l'allocation d'une partie de la plus-value prévue au profit du Gestionnaire	Total des distributions et remboursements au bénéfice du Souscripteur des parts ou titres de capital donnant accès au capital lors de la liquidation (nette de frais)*
Scénario pessimiste : 50%	1 000	300	-	200
Scénario équilibré : 100%	1 000	300	-	700
Scénario moyen : 150%	1 000	300	40	1 160
Scénario optimiste : 250%	1 000	300	240	1 960

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : 9 ans

Les scénarii ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnées aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

4. Les frais

L'offre est commercialisée conformément aux modalités décrites dans le Prospectus.

Compte tenu de ces taux maximum calculés sur neuf années, les frais supportés par Truffle ISF PME 2017 sur ladite période pourraient représenter jusqu'à 24,96% HT (soit 29,92% TTC) du montant des souscriptions.

Categorie agrégée de frais *	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS TFAM MAXIMAUX	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	N/A	N/A
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement **	2,76% HT (soit 3,33% TTC)	1,01% HT (soit 1,22%TTC)
Frais de constitution	Pris en charge par Truffle Capital	Pris en charge par Truffle Capital
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	N/A - ces frais sont inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement	N/A - ces frais sont inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement
Frais de gestion indirect	N/A - ces frais sont inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement	N/A - ces frais sont inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement
TOTAL	2,76% HT (soit 3,33% TTC)	1,01% HT (soit 1,22%TTC)

* Rappel de l'horizon temporel utilisé : 9 ans

** 2016En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI respectera les plafonds réglementaires visés à l'article D. 214-80-10 du Code monétaire et financier.

Il est rappelé que les frais peuvent avoir un impact sur la performance de Truffle ISF PME 2017.

		Sociétés bénéficiaires des frais				
		Truffle ISF PME 2017	Société de gestion	Distributeurs	Autres	Total
Sociétés facturées	Truffle ISF PME 2017		1,773% HT (soit 2,128% TTC) par an du montant total souscrit pour couvrir les : - Frais récurrent de gestion et de fonctionnement - Frais de constitution - Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,463% HT (soit 0,556% TTC) par an du montant total souscrit pour couvrir les frais de distribution et de commercialisation	jusqu'à 0,54% HT (soit 0,65% TTC) par an du montant total souscrit pour couvrir les frais des différents intervenant parmi lesquels de manière non limitative : - le dépositaire - le commissaire aux comptes - le gestionnaire comptable	2,777% HT (soit 3,333% TTC) par an du montant total souscrit
	Participations	0,463% HT (soit 0,556% TTC) par an du montant total souscrit au titre des commissions de montage	-	-	-	0,463% HT (soit 0,556% TTC) par an du montant total souscrit
	Souscripteurs	-	-	-	-	-

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

(Nous vous invitons à prendre connaissance de la rubrique "facteurs de risques" mentionnée à la section D du résumé du Prospectus, ainsi qu'à la section 4 du Prospectus) :

- **Risque de perte totale ou partielle en capital** : il existe un risque que le souscripteur subisse une perte totale ou partielle du capital investi, inhérent à tout investissement en actions (ce risque ne pouvant pas être supérieur à la valeur de son investissement). La matérialisation de ce risque pourra résulter notamment d'une évaluation imprécise de la santé financière des PME investies, de leur capacité à mener à bien leur développement ou encore de leur positionnement dans leur marché.
- **Risque d'absence de diversification de l'investissement** : il existe un risque que Truffle ISF PME 2017 constitue un portefeuille de Participations moins diversifié. Toutefois, en cas de faible collecte dont le montant sera compris entre 1.000.000 et 2.000.000 d'euros, et afin de garantir un minimum de diversification aux souscripteurs, Truffle Capital s'engage à réaliser des investissements dans au moins 3 PME éligibles. Afin d'assurer qu'il soit bien veillé à la protection des intérêts de Truffle ISF PME 2017, Truffle Capital pourra par ailleurs co-investir au sein des dites PME éligibles avec d'autres véhicules d'investissement gérés ou conseillés par elle.
- **Risque fiscal** : La présente opération ne relevant pas du domaine juridique du rescrit fiscal et l'administration fiscale n'étant pas habilitée à délivrer un agrément spécifique, l'obtention de l'avantage fiscal au titre des articles 885-0 V bis et 885 I ter du Code Général des Impôts est soumise à la bonne conformité de Truffle ISF PME 2017 et des Participations constituant son portefeuille d'investissement aux termes de la loi. En dépit des meilleurs efforts de Truffle ISF PME 2017 pour se conformer à ces termes, le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie formelle que les avantages fiscaux qu'il aura obtenus au titre de sa souscription au capital de Truffle ISF PME 2017 ne soient pas remis en cause. Truffle ISF PME 2017 rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite bénéficier le souscripteur. Le souscripteur pourrait ainsi ne pas bénéficier du Dispositif Fiscal et ne pas imputer sur son impôt 50% du montant de sa souscription tout en étant investi dans une classe d'actifs réputée à hauts risques sans liquidité. Truffle Capital a toutefois obtenu l'opinion juridique du cabinet Huetax attestant de la conformité du montage au dispositif fiscal.
- **Risque lié aux secteurs d'activités des Participations** : il existe des risques spécifiques liés aux secteurs d'activité des Participations qui sont principalement le domaine des sciences de la vie et celui des technologies de l'information. Certaines Participations peuvent rétrospectivement avoir fait l'objet d'une analyse erronée des technologies, des plans opérationnels, de la concurrence, de la propriété intellectuelle ou encore des opportunités de marché par les dirigeants et ne pas rencontrer le succès commercial escompté. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation et les résultats financiers de Truffle ISF PME 2017. La matérialisation de ce risque pourra résulter notamment d'une évaluation imprécise de la santé financière des Participations, de leur capacité à mener à bien leur développement ou encore de leur positionnement dans leur marché.
- **Risque de dépendance vis à vis de Truffle Capital** : Truffle ISF PME 2017 a conclu avec Truffle Capital une convention de gestion. À ce titre, Truffle Capital dispose de moyens techniques et humains visant à la réalisation de la mission qui lui a été confiée. Il convient donc de signaler un risque de dépendance à ce titre de Truffle ISF PME 2017 vis à vis de Truffle Capital. Toutefois, Truffle Capital continuera d'exercer le suivi des Participations et la recherche de liquidité une fois le plafonnement de 25% HT (soit 30% TTC) des frais atteint (Truffle Capital ne percevra toutefois aucun frais supplémentaire pour ce suivi).
- **Risque de conflits d'intérêts** : Truffle Capital agit en tant que gestionnaire de Truffle ISF PME 2017 (i) dans la réalisation de l'augmentation de capital par offre au public, (ii) dans la définition et dans la gestion opérationnelle de sa politique d'investissement, (iii) dans l'analyse des opportunités d'investissements (établissement d'une étude financière pour chaque PME éligible), (iv) dans la conduite des désinvestissements et (v) dans la gestion juridique et sociale des titres détenus par les souscripteurs.

Par ailleurs, les souscripteurs acceptent que Truffle ISF PME 2017 investisse au moyen des souscriptions versées, pour tout ou partie, dans des Participations dans lesquelles d'autres clients ou d'autres véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Truffle Capital ont investi, étant précisé que ces investissements ne seront pas possibles dans des sociétés en difficultés ou en mandat ad hoc. A ce titre, Truffle Capital pourrait être exposée à des conflits d'intérêts. Truffle Capital a mis en place des mesures lui permettant de détecter et de traiter les situations de conflits d'intérêts liées à son activité dans le cadre de la gestion du portefeuille.

Les fonctions et responsabilités exercées par Truffle Capital pour le compte de Truffle ISF PME 2017 ne sont pas assorties de condition d'exclusivité. Truffle Capital pourra donc exercer des fonctions et responsabilité similaires pour des tiers et pourra notamment agir en tant que société de gestion au sein de ou pour le compte d'autres véhicules de capital investissement.

Les règles de répartition des investissements et de co-investissement entre les différents véhicules gérés ou conseillés par Truffle Capital seront appliquées de telle sorte que, lorsqu'un dossier sera éligible à deux véhicules distincts, ceux-ci co-investiront proportionnellement à leur capacité d'investissement à la date de prise de participation envisagée et aux mêmes termes et conditions juridiques et financières d'entrée et de sortie, tout en respectant les spécificités réglementaires et conventionnelles auxquelles chacun des véhicules est assujéti. Toutefois à titre de dérogation et conformément aux règles de déontologie de l'AFIC, Truffle Capital pourra affecter les investissements différemment. Cette décision devra être motivée et dûment justifiée.

Truffle Capital

5 Rue de la Baume
75008 Paris

Tél. : +33 1 82 28 46 00

www.truffle.com



Truffle Capital

Business Builders